

Insertion

Andicat s'interroge sur la mise en place de la réforme de la tarification Serafin-PH

Publié le 16/03/22 - 15h44

Alors que l'expérimentation de la tarification Serafin-PH a d'ores et déjà été lancée dans un certain nombre d'établissements et de services d'aide par le travail, l'association nationale de leurs directeurs et cadres s'interroge sur les opportunités et les écueils de cette inéluctable réforme de la tarification.



Le plan de transformation des Esat est en cours de mise en place et doit se confronter aux réalités de gestion qu'imposera dans un futur proche la réforme de la tarification Serafin-PH. Ici, dans un Esat de l'association Délos Apei 78, une travailleuse effectue une prestation de nettoyage au sein de l'entreprise, lors des horaires de travail. (Edoxie Allier/Hospimedia)

"De toutes façons, vous n'aurez pas le choix, vous devrez y passer, il faut vous approprier les nomenclatures dès à présent", avertit Me Pierre Naitali, avocat au sein du cabinet Accens avocats. Alors que la réforme de la tarification Serafin-PH* a récemment franchi une nouvelle étape avec le lancement de l'expérimentation auprès de 1 200 établissements (lire notre [article](#)), dont environ 9% des établissements et services d'aide par le travail (Esat), l'Association nationale des directeurs et cadres d'Esat (Andicat) s'interroge sur les répercussions pour le secteur lors de ses journées nationales organisées les 14 et 15 mars à Paris. "L'expérimentation et les études de coûts vont permettre de passer d'un modèle de financement à un modèle de tarification", explique Sébastien Honoré, directeur de pôle travail adapté à l'Adapei 86 (Vienne), membre du bureau d'Andicat et membre du groupe de travail national Serafin-PH. Pour Olivier Poinot, juriste au sein du cabinet Accens avocats, cela va même au-delà. "L'enjeu n'est pas uniquement financier et tarifaire, c'est un enjeu culturel."

Risques et opportunités

En effet, comme le relève Pierre Naitali, *"au travers de l'expérimentation et de la nomenclature, Serafin-PH va être l'occasion pour les pouvoirs publics de voir ce qu'il se passe dans le détail dans vos établissements"*. C'est d'ailleurs pourquoi il enjoint aux directeurs parties prenantes d'être extrêmement scrupuleux dans leur participation à l'expérimentation. *"Il en va de votre financement pour les prochaines années."* Olivier Poinot craint que cette réforme ne porte en elle un risque d'uniformisation et, fatalement, un risque de comparaison. Pour Didier Rambeaux, président d'Andicat, le constat est simple. *"Nous sommes en train de libéraliser, d'ubériser le secteur. [...] Il y aura mise en concurrence des gestionnaires et des opérateurs privés à l'instar du secteur des personnes âgées."* Face à cette situation, Sébastien Honoré invite à prendre des actions résolues. *"Il faut se positionner sur le marché avant que des prestataires privés n'arrivent."* Il questionne également le potentiel intérêt de redéploiement des prestations indirectes sur des prestations directes. En revanche, le directeur de pôle doute que le droit de tirage permette une véritable égalité territoriale dans les bassins de vie. Cela étant, Pierre Naitali rappelle que *"l'ubérisation n'est pas forcément une mauvaise chose pour l'usager, néanmoins les contraintes d'autorisations limitent l'offre."*

Les Esat au cœur de l'emploi accompagné ?

Alors qu'une récente circulaire précise l'organisation des plateformes d'emploi accompagné (lire notre [article](#)), les acteurs présents aux journées nationales d'Andicat se sont également interrogés sur la place des Esat dans ces dispositifs. Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, invite les directeurs à *"rejoindre les plateformes d'emploi accompagné"*. Caroline Dekerle, conseillère emploi du secrétariat d'État, estime que *"quand le travailleur part en milieu ordinaire, il [doit être] accompagné. Si c'est à l'Esat d'accompagner ses propres travailleurs, nous n'allons pas vous demander de poursuivre l'accompagnement pendant le reste de sa carrière."* Ainsi, bien que certains Esat sont déjà des prestataires de l'emploi accompagné, ce n'est pas leur vocation universelle. L'objectif est donc de déléguer l'accompagnement aux plateformes territoriales dans les trois ans de mise en poste de l'usager. Pierre Naitali s'inquiète néanmoins du financement de cet accompagnement. *"Si vous passez d'un taux de 0,5% d'accompagnement en milieu ordinaire, à un taux de 5%, il faudra financer cette évolution."* Patrick Maincent, vice-président de l'Unapei et président de sa commission emploi, rappelle également que *"oui, c'est notre mission d'accompagner vers le milieu ordinaire si la personne le veut et le peut. Mais cela ne doit pas être objectivé, sinon cela mènera à du recrutement de haut-niveau"*.

* *Services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées*

Edoxie Allier à Paris

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).